

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 3 octobre 2011, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 8 septembre 2011 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2011-10-127

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$54 651.64 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 257 CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION 2012

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Francis Pelletier dans le but d'adopter le règlement 257 concernant le taux de taxation 2012.

9- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 256 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION **AVIS DE MOTION** est donné par Michel Paris, conseiller, dans le but d'adopter le règlement 256 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

La présentation du projet de règlement 256 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc est faite par le conseiller Michel Paris.

10- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 256 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité a jusqu'au 2 décembre 2011 pour adopter par règlement un tel code conforme aux exigences de la *Loi*;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2011 par le conseiller Michel Paris;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 256 a été présenté par le conseiller Michel Paris le 3 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR Georges-Henri Duchesnay

APPUYÉ PAR Raymonde Lévesque

2011-10- 128 **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** ce conseil adopte le projet de règlement no 256 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

11- **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

2011-10-129 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte le plan d'action 2011 présenté par le Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc.

12- **DÉSIGNATION DES INSPECTEURS EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

2011-10-130 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié(e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé de Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité **d'autoriser les personnes suivantes à signer les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme et du**

règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées selon les modalités de l'entente avec la MRC :

Jean-Philippe Quimper, responsable

Pierre-Luc Rioux, adjoint

Cédric Charest, Hélène Gagnon, Gabriel Dumont, Annie Bergeron

13- AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE CONSTRUCTION R.J. BÉRUBÉ – TRAVAUX D'EMPIERREMENT EN BORDURE DE RIVIÈRE MITIS – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX PHASE 2010

2011-10-131

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le **paiement d'un montant de \$8522.87 taxes incluses à Construction R.J. Bérubé Inc.**, suite à la réception définitive des travaux 2010 concernant les travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis et ce, tel que mentionné au décompte progressif no 3 préparé par BPR Inc. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

14- RÉFECTION DES FOSSÉS LE LONG DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

2011-10-132

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décrète les travaux de voirie suivants, soit la réfection des fossés le long de certains chemins municipaux sur une longueur totale de 3.6 Kms, tel que décrit ci-dessous:

- **Route Ste-Jeanne d'Arc** sur une longueur de 100 mètres, à partir d'une distance de 700 mètres de la rue Principale, côté gauche du chemin
- **Route Ste-Jeanne d'Arc** sur une longueur de 400 mètres, à partir d'une distance de 400 mètres de la rue Principale, côté droit du chemin
- **3^{ième} Rang de Massé** sur une longueur de 1100 mètres, à partir d'une distance de 4 kms de la rue Principale, côté gauche du chemin
- **3^{ième} Rang de Massé** sur une longueur de 200 mètres, à partir de l'intersection avec la route du Portage, côté gauche du chemin
- **3^{ième} Rang Ouest** sur une longueur de 600 mètres, à partir d'une distance de 1.7 km de la route du Portage, côté droit du chemin (500 mètres) et côté gauche du chemin (100 mètres)
- **Route du Portage, portion entre le 3^{ième} Rang de Massé et le 4-et-5^{ième} Rang de Massé** sur une longueur de 1200 mètres, à partir de 1.4 kms de l'intersection avec le 3^{ième} Rang de Massé, côté gauche du chemin

15- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2011-10- 133

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise la réfection des chemins municipaux sur une longueur de 2.1 Kms**, en effectuant du rechargement de gravier, comme suit :

-Rang 4-et-5 Massé à partir de 200 mètres de l'intersection avec la route du Portage sur une longueur de 800 mètres : 10 voyages de 10 roues

-Route du Portage à partir de 700 mètres de l'intersection avec le Rang 4-et-5 Massé jusqu'à 1.4 Kms de la limite municipale avec Ste-Angèle de Mérici sur une longueur de 1300 mètres sur des segments de route non continus: 17 voyages de 10 roues

Rechargement de gravier des chemins municipaux : Pour un total de 27 voyages de gravier tamisé 0-¾ sur une longueur de route de 2.1 kilomètres.

16- REMERCIEMENT DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du conseil.

17- RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2011-2012

2011-10-134

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc détermine les **chemins qui feront l'objet d'entretien d'hiver 2011-2012** pour les véhicules automobiles ainsi que les critères établis, à savoir :

Chemin rang 1 Cabot	0.30 km
Chemin rang 2 Cabot	2.60 kms
Chemin rang 1 Massé	4.20 kms
Chemin rang 2 Massé	6.32 kms
Chemin rang 3 Massé	5.82 kms
Chemin rang 4 & 5 Massé	7.29 kms
Chemin sud Lac Bernier	1.76 kms
Route Ste-Jeanne d'Arc	3.13 kms
Route du Portage	8.07 kms
Route Massé, à partir du coin St-Jean jusqu'aux limites du Rang 6 de La Rédemption	8.98 kms

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2011-2012. Ces chemins seront ouverts à la circulation à compter du 1^{er} mai 2012.

L'entretien des dits chemins sera fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports qui sont définies dans le contrat avec le dit ministère;

Lors du déneigement, étant donné que la municipalité ne procède pas au transport de la neige, la municipalité la dépose sur les propriétés privées à l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact aux propriétaires privés;

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports;

Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement et à leurs frais, et obtenir la dite permission par résolution;

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture;

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

18- ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2011-2012

2011-10- 135

Considérant que la municipalité doit procéder au déneigement et déglacage de la route Massé appartenant au ministère des Transports, suite au contrat intervenu entre le dit ministère et la municipalité le 18 juin 2010, pour une période de trois ans soit 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 9 septembre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement d'abrasif pour la saison hivernale 2011-2012;

Considérant que l'abrasif demandé doit être en conformité avec les exigences du ministère des Transports;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre soit Les Entreprises L. Michaud & Fils, l'autre soumissionnaire Transports Martin Alain Inc. n'ayant déposé aucune soumission;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission de Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. d'Amqui et **autorise l'achat de 300 tonnes d'abrasif** au prix de \$26.75 la tonne, livraison incluse, pour un total de 8025\$ taxes en sus.

19- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2011-10-136

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demandeur des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers** sur invitation écrite pour l'année 2012.

20- ENGAGEMENT DES OPÉRATEURS DE MACHINERIE D'HIVER

2011-10-137

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Francis Girard en tant qu'opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2011-2012 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Girard. La date de début de travail de M. Girard est fixée au 11 octobre 2011 afin de permettre la vérification et l'entretien mécanique des véhicules de la municipalité avant le début de la période hivernale. Le maire ou maire suppléant est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc. La municipalité **retient également les services de M. Roger Labrecque en tant qu'opérateur de machinerie** et déterminera la date de début de travail de M. Labrecque à la prochaine séance du conseil.

21- RESPONSABLE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL

2011-10-138

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Louise Roy **responsable de l'entretien de la porte d'entrée du bureau municipal** pour la période hivernale 2011-2012 et ce, pour un montant de 200\$.

22- CONCIERGERIE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2011-10-139

Considérant que Mme Noëlla Ouellet effectuait la conciergerie de la salle communautaire de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc selon les termes de la résolution no 2010-08-107;

Considérant que Mme Ouellet s'est présentée candidate lors de l'élection partielle d'octobre 2011 afin de combler le siège de conseiller no 4 demeuré vacant depuis mai dernier;

Considérant que pour éviter d'être dans une situation d'inéligibilité, cette dernière a démissionné du poste de conciergerie de la salle communautaire;

Considérant que Mme Ouellet a retiré sa déclaration de mise en candidature le 26 septembre 2011;

Il est proposé par Raymonde Lévesque
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide que la **conciergerie de la salle communautaire** sera de nouveau effectuée par Mme Noëlla Ouellet et ce, après chaque location de la salle et selon les mêmes conditions qu'auparavant, soit le nettoyage de la grande salle, des salles de bain, entrée et cuisine, au tarif de \$90.00 par ménage.

23- CONTRAT DE SERVICE TÉLÉPHONIQUE ET INTERNET

2011-10- 140

Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise un **contrat de service avec la compagnie Telus** pour deux lignes d'accès téléphoniques (bureau municipal et garage municipal) et service Internet illimité pour le bureau municipal pour une période d'un an, soit du 26 octobre 2011 au 26 octobre 2012. La directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires au besoin.

24- AUTORISATION FORMATION PAR PGSOLUTIONS (NOUVEAUTÉS MODULE TAXATION – ÉVALUATION FONCIÈRE)

2011-10- 141

Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre à une **session de formation offerte par PG Solutions** le 1^{er} novembre 2011 à Rimouski concernant la modernisation du calcul de l'évaluation foncière ainsi que les nouveautés à divers modules de PGMegaGest et ce, au coût de 275\$ taxes en sus.

25- VARIA

A) AUTORISATION POUR ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION « ATTENTION À NOS ENFANTS »

2011-10-142

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'achat de deux **panneaux de signalisation « Attention à nos enfants »** et l'installation sur le 1^{er} Rang de Massé.

B) INSCRIPTION DES ÉLUS À UNE FORMATION OBLIGATOIRE SUR L'ÉTHIQUE

2011-10-143

Considérant que chaque élu est dans l'obligation de recevoir une formation sur l'éthique;

Considérant qu'il y a présentement trois élus n'ayant pas reçu la formation;

Considérant qu'une nouvelle session de formation aura lieu en novembre 2011;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'inscription au montant de 80\$ plus taxes par élu municipal désirant s'inscrire à la formation sur le comportement éthique qui se donnera à Price le 12 novembre 2011.

C) **RÉPARATION DU CAMION 1994 – PEIGNE À GLACE**

2011-10-144
Proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **réparation du peigne à glace du camion 1994** par Les Entreprises Lucien Deroy Inc. de Price et ce, pour un montant de \$1550.00 taxes en sus.

D) **RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

2011-10-145
Proposé par Georges-Henri Duchesnay
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise l'envoi à tous les résidents, et ce par médiaposte, d'un **avis concernant le besoin de bénévoles supplémentaires** afin de faciliter le fonctionnement de la **bibliothèque municipale**.

E) **PONT DONNANT ACCÈS AUX PROPRIÉTAIRES SITUÉS SUR LE LOT 52 RANG 1 MASSÉ**

2011-10-146
Considérant que la résolution no 2011-07-98 autorisait une demande auprès d'un notaire afin d'obtenir un avis légal concernant les procès-verbaux de verbalisation du 1^{er} Rang de Massé et ainsi établir si le pont donnant accès aux propriétés du lot 52 du Rang 1 Massé est à l'entretien de la municipalité ou des propriétaires privés.

Considérant qu'après vérification, les notaires ne sont pas habilités à donner un tel avis;

Il est proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire ou maire suppléant et la directrice générale à **demandeur un avis légal pour la suite de ce dossier auprès des avocats Roy, Beaulieu, Boudreau et Bélanger, de Rimouski.**

F) **ABSENCE DU MAIRE**

M. le maire, Maurice Chrétien, informe les élus municipaux qu'il sera dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions pour une durée de 7 à 8 semaines et ce, à compter du 4 octobre 2011.

G) **SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES**

2011-10-147
Proposé par Michel Paris
Appuyé par René Desrosiers
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le conseiller Gervais Chamberland à **signer les effets bancaires** en cas d'absence du maire et du maire suppléant.

H) **TRAVAUX DE SOULÈVEMENT DE CHEMIN – ROUTE DU PORTAGE**

2011-10-148
CONSIDÉRANT QU'une portion de la route du Portage subit fréquemment des dommages suite à des inondations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des correctifs à cette route afin d'éviter de nouveaux dommages dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime le coût des travaux de correction à environ 10 000\$;

Il est proposé par Georges-Henri Duchesnay
Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise les travaux de réfection suivants sur une partie de la route du Portage**, soit le soulèvement du chemin de 30 cm (1 pied) d'épaisseur sur une longueur de 400 mètres et 7.62 mètres (25 pieds) de largeur, pour la portion partant du bas de la Côte-à-tuer et allant jusqu'à approximativement 15 mètres après le 205 route du Portage, direction Ste-Angèle-de-Mérici vers La Rédemption. Les travaux seront réalisés par Les Entreprises Ernest Normand de Sainte-Angèle de Mérici.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

12- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 22h30.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière